

CHARTRE RESEAU SOLIDARTS-Bien Vu l'Artiste !

Préambule

Cette charte est avant tout un outil afin d'obtenir et maintenir une cohésion nécessaire quant au développement national du réseau. Elle permet de se mettre d'accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun. L'association SOLIDARTS, loi 1901 et son réseau structuré nommément désigné sous le nom de « **Bien vu l'artiste !** » sont indissociables des actions collaboratives conduites sans discrimination dans l'intérêt de ses adhérents, de ses partenaires et de l'ensemble des citoyens. Elle dresse les valeurs, les moyens, le cadre juridique d'actions ainsi que les modalités d'échange et de partage de ses membres répartis en catégories.

Elle véhicule des valeurs et des messages qui crédibilisent le réseau bien vu l'artiste ! Et assurent les adhérents de cheminer à partir de liens sociaux vers un réseau de dimension culturelle nationale, facteur d'identité et d'attractivité, source de créations d'emplois de nature sociale et solidaire.

1/ Rappel de l'objet statutaire:

Notre objectif premier est de contribuer au développement et à la mise en valeur du patrimoine culturel et artistique.

Solidarts anime et coordonne des actions contribuant à l'émergence de réseaux par l'accompagnement des artistes et à leur promotion culturelle.

Il s'agit de créer du lien entre bénévoles, artistes, organisateurs d'événements, collectivités, partenaires institutionnels et acteurs notamment du domaine touristique, par la mise en place d'un réseau solidaire.

Dans le cadre d'une politique d'insertion sociale et économique, l'association formera et accompagnera les salariés qu'elle aura embauchés.

2/ Développement de Solidarts :

Crée en 2011, l'association Solidarts s'est ancrée socialement et localement dans une Zone de Revitalisation Rurale, ce choix étant complètement assumé par l'ensemble des porteurs du projet.

Notre structure associative a vocation à être une structure nationale, ce à quoi s'engagent à soutenir les signataires de la présente charte.

Toute partie prenante s'engage à mettre progressivement en œuvre les termes de la charte et à déployer ses connaissances et expériences pour faire partager à ses propres réseaux l'objectif qui est le nôtre :

La conception et la promotion d'œuvres pour créer du lien social et contribuer au développement économique, valorisant les hommes et leur patrimoine créatif, en participant de fait à enrichir le patrimoine culturel et la créativité d'un territoire.

3/ Les engagements des acteurs de Solidarts-Bien vu l'artiste ! :

a) Lien structurel SCIC SOLIDARPRINT

L'association Solidarts, des bénévoles et des adhérents à titre individuel, constituent une catégorie intégrable dans la SCIC « SOLIDARPRINT ». La vocation de SOLIDARPRINT SCIC étant une entreprise solidaire ayant à terme à charge de développer :

- Un lieu d'échange et de rencontre du local au national.
- Un lieu de création et d'innovation associés à plusieurs centres d'intérêts et à des aspects de développement durable.
- Un lieu de mutualisation de compétence et de moyens matériels au service des acteurs associatifs et créateurs les plus démunis.
- Un lieu d'accompagnement et de formation aux métiers de la communication et à son environnement médias.
- Un laboratoire pour les nouvelles technologies associées au développement de l'économie sociale et solidaire. (ESS)

Solidarts développe les supports de communication qui sont mis à la disposition des membres du réseau, tant pour leur propre besoin que pour celui de satisfaire l'attractivité des territoires et leur population.

b) Les catégories

Solidarts a pour des raisons d'efficacité d'accompagnement spécifique de chaque catégorie d'adhérents, créé des catégories au sein de la structure, qui sont :

- ✓ catégorie des membres bienfaiteurs et adhérents associatifs
- ✓ catégorie des usagers artistes-créateurs
- ✓ Catégorie des membres usagers économiques

Pour chacun de ces catégories, un document de recrutement qui intègre une fiche de renseignement d'adhérent (motivation de son adhésion, appartenance à d'autres réseaux) et un formulaire d'adhésion aura valeur d'engagement réciproque.

4/ Les valeurs du réseau bien vu l'artiste

- **Respect de la solidarité :**
Privilégier la recherche de l'intérêt général sur le profit individuel. Favoriser toutes les formes de lien social dans les relations humaines, fondées sur les notions d'écoute et de respect.
Promouvoir l'économie sociale et solidaire.
- **Respect de la diversité :**
Prohiber toute forme de discrimination et rechercher les complémentarités pour apprendre ensemble.
- **Respect de l'environnement :**
S'appliquer à la sobriété et la simplicité volontaire, pour diminuer l'empreinte écologique de son activité et pouvoir la redistribuer.
Connaître et transmettre les solutions et pratiques plus respectueuses de l'environnement.
Développer des relations d'échange et de consommation avec des filières de production qui respecte notamment les filières d'approvisionnement.
- **Respect du travail :**
Offrir un emploi stable et évolutif aux employé-e-s du réseau.
Donner la possibilité aux hommes et aux femmes d'accéder à des formations qualifiantes.
- **Respect du bien-être social :**
Toute actrice ou acteur culturel poursuit un but non lucratif. Les éventuels profits sont prioritairement réinvestis pour promouvoir le but social de l'activité. Les artistes et créateurs exposent dans le cadre du réseau « Bien vu l'artiste ! » et à ce titre ils se conforment aux engagements contractuels de leur adhésion.
L'association Solidarts prendra en compte la volonté de ses membres créateurs d'évoluer vers une structure économique lucrative en organisant les candidats dans un collège ad hoc au sein de l'association de nature coopératif, par exemple : Coopérative Activité et d'Emplois (CAE)

Le réseau SOLIDARTS-BIEN VU L'ARTISTE !

Un socle humain, des valeurs sociales et solidaires, dans un projet à caractère collectif citoyen, qui fournit une réponse globale à un besoin d'échange, de communication, pour dépasser les clivages, faire une différence utile et positive dans la société.

Nom, prénom :

Signature avec mention « lu approuvé » :

Date : / /20 .

Soyons curieux des arts et des autres !